



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 126202

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des personnels des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) relatives au budget 2012. Notamment, le budget voté par le conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) révélerait une baisse de 0,7 % au niveau national, et près de 6 % pour le centre de recherche de Nancy, en Meurthe-et-Moselle. Par ailleurs, les contractuels s'interrogent sur leur avenir professionnel. Embauchés en CDD, au-delà de trois ans et dix mois d'ancienneté, leurs contrats ne sont pas renouvelés. Ces professionnels perdent leur emploi malgré leur qualification et leurs compétences professionnelles. Les rotations de personnel qui en découlent nuiraient à l'effort de recherche, et plus généralement au travail des équipes. En effet, les personnels sont finalement peu rodés au fonctionnement des établissements et surtout peu motivés par ces contrats précaires. L'emploi stable deviendrait l'exception pour plusieurs corps de métier, notamment celui des ingénieurs assurant le support des activités de recherche ; 75 % des ingénieurs de l'INRIA de Nancy seraient en CDD. Il lui demande sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126202

Rubrique : Enseignement technique et professionnel : personnel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 396

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)